

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département Haute-Loire
MAIRIE D'ALLEYRAS
43580

Tel.: 04 71 57 56 67

Fax : 04 71 57 55 82

e-mail : mairie.alleyras@akeonet.com

Compte Rendu du Conseil Municipal du 19 12 2016

Ordre du jour :

- DETR 2017
- Tarifs de l'eau et de l'assainissement
- Autorisation de mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget 2017
- Tarifs du camping pour la saison 2017
- Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
- Demande d'aide financière de la Maison Familiale Rurale de Anse
- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles
- Mise à disposition de personnel et de matériel par la Communauté de Communes : autorisation de signer les conventions pour l'année 2017
- Fonds de concours pour la Communauté de Communes de Cayres-Pradelles : pré étude de l'avenue de la gare
- Convention d'adhésion au service prévention du Centre de Gestion de Haute-Loire pour la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection et pour des missions d'assistance et conseil en sécurité et santé au travail
- Renouvellement et extension d'une carrière de basalte sur la commune de Saint Privat d'Allier
- Questions diverses

DETR 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve

le 1^{er} projet Toitures et ouvertures des bâtiments communaux **9 pour, 2 abstentions (Brun, Dufix)**

le 2^{ème} projet Place de l'église du bourg **8 pour, 1 contre (Petit), 2 abstentions (Brun, Dufix)**

Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation des 2 projets

Décide de présenter au titre de la DETR 2017

le programme bâtiments communaux et communautaires pour les toitures et ouvertures de bâtiments communaux pour un montant de 40 000,00 € HT

le programme création et réparations a la voirie communale et communautaire pour la place de l'église du bourg pour un montant 51 120,00 HT

Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires pour les 2 projets

Décide de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2017 pour les 2 projets

Décide d'inscrire les 2 projets au budget 2017

Approuve les plans de financement correspondants ci-après :

1^{er} projet : Toitures et ouvertures des bâtiments communaux (ancienne poste et ancienne école de Vabres)

DEPENSES	RECETTES		
Libellé	Montant € HT	Libellé	Montant € HT
Toiture et ouvertures ancienne poste	15 000.00	DETR	20 000.00
Toiture et ouvertures ancienne école de Vabres	25 000.00		
		Autofinancement	20 000.00
TOTAL HT	40 000.00	TOTAL HT	40 000.00

2^{ème} projet : Place de l'église du bourg

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département Haute-Loire
MAIRIE D'ALLEYRAS
43580

Tel.: 04 71 57 56 67

Fax : 04 71 57 55 82

e-mail : mairie.alleyras@akeonet.com

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant € HT	Libellé	Montant € HT
Travaux d'enrobé	33 735.00	DETR	25 560.00
Main courante	17 385.00		
		Autofinancement	25 560.00
TOTAL HT	51 120.00	TOTAL HT	51 120.00

Précise que les projets ne seront réalisés que si les subventions sont accordées.

Tarifs de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

11 pour

● Décide d'augmenter uniquement la redevance par branchement pour l'assainissement à 15 €

● la tarification suivante qui sera appliquée à compter de la dernière relève des compteurs de 2016 sera :

Eau :

Abonnement compteur : 25 €

Tranche 1 (de 0 à 50 m³) : 0,70 €

Tranche 2 (de 51 à 200 m³) : 0,58 €

Tranche 3 (plus de 200 m³) : 0,46 €

Eau pour les agriculteurs :

Abonnement compteur : 25 €

Tranche 1 : 0,50 €

Tranche 2 : 0,45 €

Tranche 3 : 0,38 €

Assainissement :

Redevance par branchement : 15 €

Redevance sur la consommation : 0,35 € par m³

Redevance sur la consommation pour les agriculteurs : 0,24 € par m³

Autorisation de mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget 2017

Mr le Maire demande l'autorisation d'engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2016 :

Budget principal dépenses d'investissement 2016

Chapitr e	Libellé chapitre	Rappel budget 2016
204	Subventions d'équipement versées	34 498,45
21	Immobilisations corporelles	83432,21
23	Immobilisations en cours	375 036,55
	TOTAL	492 967,21

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées :
492 967,21 * 25% = 123 241,80.

La répartition suivante est proposée :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département Haute-Loire
MAIRIE D'ALLEYRAS
43580

Tel.: 04 71 57 56 67

Fax : 04 71 57 55 82

e-mail : mairie.alleyras@akeonet.com

Chapitre/artic le	N° opération	Libellé	Montant
21318		Autre bâtiments publics	20 000
2158		Autres installations, matériel	5 000
2188		Autres immobilisations corporelles	5 000
2313	1001	Aménagement avenue de la gare	60 000
2313		Constructions	20 000
2315		Installations, matériel et outillage technique	10 000
		TOTAL	120 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Autorise Monsieur Le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017 comme présentée ci-dessus.

11 pour

Tarifs du camping pour la saison 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de la tarification suivante :

11 pour

<i>CAMPING ET AIRE NATURELLE</i>	<i>HT</i>	<i>TVA à 10%</i>	<i>TVA à 20%</i>	<i>TTC</i>
REDEVANCES JOURNALIERS				
Forfait camping car une ou deux personnes	8.64 €	x		9.50 €
Forfait emplacement une ou deux personnes	9.10 €	x		10.00 €
Personne supplémentaire	3.82 €	x		4.20 €
Enfant moins de 5 ans	gratuit			
Enfant de 5 à 13 ans	2.28 €	x		2.50 €
Electricité (5 ampères)	2.46 €	x		2.70 €
Animaux	0.91 €	x		1.00 €
Taxe de séjour par personne de + de 13 ans	0.19 €	x		0.20 €
TARIF GROUPE CAMPING				
Forfait camping	4.09 €	x		4.50 €
LOCATION LONGUE DUREE (limité à 15 places)				
Une ou deux personnes	454.55 €	x		500.00 €
Personne supplémentaire	100.00 €	x		110.00 €
Enfant – de 13 ans	68.18 €	x		75.00 €
Animaux	13.64 €	x		15.00 €
GARAGE MORT				
Juillet-aout / jour	5.46 €	x		6.00 €
Hors saison / jour	2.73 €	x		3.00 €
BUANDERIE				
Lave linge	2.50 €		x	3.00 €
Sèche linge	1.67 €		x	2.00 €
PRESTATIONS ANNEXES				
Jeton douche	0.84 €		x	1.00 €
Jeton aire de service camping car	2.50 €		x	3.00 €

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département Haute-Loire
MAIRIE D'ALLEYRAS
43580

Tel.: 04 71 57 56 67

Fax : 04 71 57 55 82

e-mail : mairie.alleyras@akeonet.com

AIRE NATURELLE			
Tarif groupe / jour et / personne	4.09 €	x	4.50 €
Electricité (12 ampères)	4.55 €	x	5.00 €
Electricité (triphasé)	9.10 €	x	10.00 €

MINI CHALET	HT	TVA à 7 %	TTC
ANAIS	Basse saison : nuitée		14.02 € x
	Basse saison : semaine		56.08 € x
	Haute saison : nuitée		18.70 € x
	Haute saison : semaine		93.46 € x
DIANE	Basse saison : nuitée		18.70 € x
	Basse saison : semaine		65.43 € x
	Haute saison : nuitée		23.37 € x
	Haute saison : semaine		121.50 € x
ISABELLE	Basse saison : nuitée		23.37 € x
	Basse saison : semaine		84.12 € x
	Haute saison : nuitée		28.04 € x
	Haute saison : semaine		149.54 € x

Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

Le Conseil Municipal, décide :

11 pour

De reporter cet ordre du jour à un prochain conseil pour la raison suivante :

Il manque l'avis du Comité Technique du CDG43 car lors de la séance du 13 décembre 2016 il n'a pas statué par manque de quorum.

Demande d'aide financière de la Maison Familiale Rurale de Anse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : **9 pour, 1 contre (Petit), 1 abstention (Savy V)**

- D'accorder une aide financière
- Fixe le montant de l'aide financière à 50.00 €

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1 pour (Gagnepain)

2 abstentions (Brun, Dufix)

8 contre

La majorité du Conseil Municipal (8) décide de ne pas adopter en l'état les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Cayres Pradelles et demande que la prise de compétence obligatoire Actions de développement économique par la Communauté de Communes du Pays de Cayres Pradelles se limite au Village Vacances.

Mise à disposition de personnel et de matériel par la Communauté de Communes : autorisation de signer les conventions pour l'année 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

11 pour

Approuve les termes des conventions de mise à disposition de matériel, de personnel et d'affectation temporaire d'agents à intervenir entre la Communauté de Communes et la Commune pour l'année 2017.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département Haute-Loire
MAIRIE D'ALLEYRAS
43580

Tel.: 04 71 57 56 67

Fax : 04 71 57 55 82

e-mail : mairie.alleyras@akeonet.com

Autorise Monsieur le Maire à signer ces documents.

Décide, en tant que de besoin, d'autoriser Monsieur le Maire, à effectuer toutes les écritures comptables nécessaires à cet effet.

Fonds de concours pour la Communauté de Communes de Cayres-Pradelles : pré étude de l'avenue de la gare

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

11 pour

Décide de verser un fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays de Cayres – Pradelles de 1595,50 € HT et la TVA pour un montant de 851.00 € pour la pré-étude de l'avenue de la gare.

Convention d'adhésion au service prévention du Centre de Gestion de Haute-Loire pour la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection et pour des missions d'assistance et conseil en sécurité et santé au travail

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

11 pour

Article 1^{er} : La proposition de convention d'adhésion au service prévention du Centre de gestion de Haute-Loire pour la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection et pour des missions d'assistance et conseil en sécurité et santé au travail est acceptée

Article 2 : Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention relative à l'intervention du conseiller en prévention du Centre de gestion de la Haute-Loire et à engager les frais y afférents.

Article 3 : Le Maire est chargé d'assurer l'exécution de la convention selon les conditions qu'elle renferme.

Renouvellement et extension d'une carrière de basalte sur la commune de Saint Privat d'Allier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

10 pour - 1 abstention (Savy V)

Décide de donner un avis favorable au renouvellement et à l'extension d'une carrière de basalte sur la commune de Saint Privat d'Allier